

# Catégorie de l'expérience canadienne



Si vous avez acquis une expérience de travail au Canada, soit à titre de travailleur étranger temporaire, soit dans le cadre de l'un des permis de travail accessibles aux diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, vous pourriez être admissible au statut de résident permanent au Canada.

Il existe une catégorie d'immigration pour les personnes dans cette situation.

La catégorie de l'expérience canadienne (CEC) reconnaît que vous possédez peut-être déjà les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires pour réussir au Canada. La CEC permet aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants étrangers qui satisfont à certaines exigences de présenter une demande de résidence

permanente au Canada. La CEC est un programme unique, car l'expérience que vous avez acquise au Canada est un facteur de sélection clé dans l'évaluation de votre demande de résidence permanente.

Pour demander le statut de résident permanent au titre de la CEC, vous devez être un travailleur étranger temporaire possédant au moins deux années d'expérience de travail admissible au Canada ou avoir obtenu un diplôme dans le cadre d'un programme d'études postsecondaires admissible au Canada et acquis au moins une année d'expérience de travail admissible au Canada à la suite de l'obtention du diplôme.

En outre, vous devez être en mesure de communiquer dans l'une des deux langues officielles du Canada, bien que le niveau

de compétence attendu en français ou en anglais varie selon le type d'expérience professionnelle que vous possédez. Par exemple, les exigences linguistiques pour les postes administratifs et professionnels sont plus élevées que les exigences établies pour les demandeurs qui ont travaillé à des postes techniques ou qui ont exercé un métier spécialisé. Vous trouverez davantage de renseignements au sujet des exigences linguistiques sur le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Veillez visiter le site Web de CIC à l'adresse [cic.gc.ca/cec2](http://cic.gc.ca/cec2) pour de plus amples renseignements, y compris pour obtenir gratuitement tous les formulaires et les guides qui vous aideront à présenter votre demande.